

Réunion du Conseil Communal du 15 avril 2019

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 15 avril 2019 à 19 heures 00 à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN, 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ, 2^{ème} adjoint, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe et Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe.

MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET et Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND, Emmanuel GIROND.

Date d'envoi de la convocation : 08 avril 2019

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 22h00

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, coordinatrice à Bellentre, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Information sur les dossiers juridiques en cours
2. Information concernant les incendies de Bonconseil (01 et 03/04/2019)
3. Rapport concernant le Centre Hospitalier de Bourg St Maurice
4. Information concernant la simulation des représentations des communes dans les EPCI
5. Rappel concernant le tableau des permanences pour la tenue du Bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai
6. Point sur locaux communaux vacants
7. Point sur tarifs des locations communales
8. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus
9. Dossier fonciers (...)
10. Questions diverses

INFORMATIONS

Avant de commencer l'ordre du jour, Anthony FAVRE indique que l'un des points à aborder dans les questions diverses concerne le dossier « Epicerie de Bellentre » ; aussi il indique avoir demandé à Philippe DAVID, responsable du Pôle Marchés Publics et Subventions de présenter ce projet avec Marie-Suzanne GROETZINGER.

Philippe DAVID rappelle, comme cela avait déjà été présenté lors du dernier conseil communal, que le projet a été revu pour rester sur le tènement communal et ainsi éviter la situation de blocage connue avec le propriétaire voisin, et qui consiste à raser le bâtiment existant pour reconstruire un bâtiment permettant d'abriter la bibliothèque et l'épicerie mais également des toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le projet initial étant de plus petite envergure par rapport à ce qui a été finalement acté, il est nécessaire compte tenu des coûts de maîtrise d'œuvre, de relancer une consultation conformément au nouveau code de la commande publique.

Le programme de travaux estimés à 670 000 € HT a été rédigé et est présenté aux élus par Philippe DAVID qui détaille les différentes missions de base et complémentaires qui seront attribuées au maître d'œuvre choisi lors de la consultation.

Le mode de gestion à prévoir pour l'épicerie est à voir rapidement afin de pouvoir lancer l'appel à candidatures.

Anthony FAVRE remercie Philippe DAVID pour cette présentation et avant de le libérer, Roger POUSSIN lui demande de présenter l'avancement des travaux envisagés à la salle Marcel PIGNARD située aux Coches.

Philippe DAVID indique que là également, les travaux initialement prévus avec la mission de l'architecte afférente consistaient en la création d'un ascenseur. Puis il a été décidé de procéder à un réaménagement de cette salle d'où une mission supplémentaire pour l'architecte qui n'a pas souhaité continuer.

Il est dès lors nécessaire de relancer une consultation pour désigner un nouvel architecte maître d'œuvre en procédant en 2 temps : d'abord l'installation de l'ascenseur pour l'accessibilité à faire cette année puis l'aménagement intérieur de la salle à prévoir vraisemblablement pour l'an prochain.

1. Information sur les dossiers juridiques en cours (Neige et Soleil, DOZIAS, TIFFANY-ALIVCIA...)

a) NEIGE ET SOLEIL :

Anthony FAVRE rappelle que suite à la délibération du conseil municipal en date du 18 mars 2019, le protocole transactionnel a été accepté et signé par les deux parties.

b) DOZIAS :

Anthony FAVRE rappelle que la procédure est toujours en cours d'instruction.

c) TIFFANY ALICIA :

Anthony FAVRE indique qu'un état récapitulatif des montants en cours a été demandé à notre avocate afin de pouvoir clore ce dossier.

2. Information concernant les incendies de Bonconseil (01 et 03/04/2019)

Anthony FAVRE informe les conseillers qu'un incendie a eu lieu à Bonconseil les 1^{er} et 03 avril dernier dû à l'écobuage pratiqué par un agriculteur ; 3 hectares sont partis en fumée et des bouteilles de gaz ont été retrouvées sur le site par les pompiers avec le danger d'explosion que ces dernières peuvent représenter lors de l'incendie. Il indique que la verbalisation du responsable est en cours.

3. Rapport concernant le Centre Hospitalier de Bourg St Maurice

Anthony FAVRE souhaitait revenir sur les « bruits qui courent » concernant une éventuelle fermeture du SMUR de l'hôpital de Bourg St Maurice et les conséquences que cela pourrait entraîner.

Tout d'abord il se veut rassurant et indique que cette rumeur est infondée.

Cependant il présente ensuite au conseil un document qui fait état d'un manque annuel de 320 000 € au niveau du budget de fonctionnement de l'hôpital de BSM qui pose de réelles questions quant au devenir de cet établissement et des services qui y sont proposés dans la logique de rentabilité budgétaire et comptable d'aujourd'hui.

4. Information concernant la simulation des représentations des communes dans les EPCI

Anthony FAVRE expose aux conseillers des simulations effectuées par l'AMF (Association des Maires de France) suite aux fusions de communes intervenues ces dernières années pour la représentativité desdites communes au sein des EPCI (Etablissement Publics de Coopération Intercommunale) type COVA (Communauté de Communes des Versants d'Aime) notamment pour apprécier le nombre de sièges dévolus désormais aux communes membres en cas, ou non, d'accord local intervenu. Il indique que bon nombre de questions vont devoir être posées pour l'avenir stratégiquement parlant.

5. Rappel concernant le tableau des permanences pour la tenue du Bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai

Anthony FAVRE refait le point sur le tableau des permanences pour tenir le bureau de vote de Bellentre pour les prochaines élections européennes qui auront lieu le 26 mai prochain ; il indique avoir un problème pour assurer le créneau 13h00 à 15h30 car M. Jérémy BORNAND a fait savoir qu'il ne serait pas là.

Anthony FAVRE rappelle alors la règle qui a été appliquée à tous les conseillers ces dernières années à savoir qu'en cas d'impossibilité d'assurer son créneau il fallait trouver une personne susceptible de le remplacer et que cela s'est déjà fait par le passé sans problème ; or M. Jérémy BORNAND a indiqué qu'il ne connaissait personne en mesure de le remplacer ce jour-là.

Anthony FAVRE rappelle que la tenue des bureaux de vote lors des élections fait partie intégrante des tâches dévolues à tous les conseillers municipaux et qu'en cas de refus, le maire peut en informer le Préfet. Il est alors proposé de lui envoyer un courrier lui rappelant ses obligations.

6. Point sur locaux communaux vacants

Anthony FAVRE donne la parole à Maryse BUTHOD qui indique avoir été sollicitée par une personne désireuse d'avoir des renseignements sur le local des Coches anciennement exploité comme salon de coiffure et qui aurait un projet d'y établir un bar à vin. Elle souhaite recueillir l'avis des conseillers sur ce projet et demande quel loyer il pourrait être demandé.

Il est demandé aux services de ressortir l'ancien loyer et de voir la faisabilité d'établissement et type de bail pouvant être proposé.

Anthony FAVRE souhaiterait qu'un « dossier projet » soit établi, rédigé et présenté au conseil en préalable à toute décision.

Valérie FERRARI et Anthony TRESALLET indiquent également avoir été approchés par un éventuel repreneur pour une activité de coiffure et ongles à étudier également.

Isabelle GIROD GEDDA demande s'il ne serait pas judicieux d'indexer le loyer sur le chiffre d'affaire effectué comme cela se fait pour d'autres loyers, des restaurants d'altitude par exemple.

Anthony FAVRE approuve cette remarque.

Anthony FAVRE donne ensuite la parole à Isabelle GIROD GEDDA qui indique qu'un appel à projets doit être lancé également pour pouvoir installer une activité dans l'ancien local du SEVEN (discothèque) à Montchavin.

La problématique relevée dans ce local est l'accès pour les personnes à mobilité réduite qui pourrait cependant être résolu à moindre coût.

Roger POUSSIN intervient en explicitant qu'il est favorable au lancement de cet appel à projets à la condition qu'il soit très précis dans sa description.

Là également il faudra voir s'il n'est pas envisageable de prévoir une part fixe de loyer et une partie indexée sur le chiffre d'affaire.

Dossier à suivre.

7. Point sur tarifs des locations communales

Anthony FAVRE donne la parole à Maryse BUTHOD qui indique qu'il est nécessaire de revoir certains tarifs comme le loyer du studio de l'école de Bellentre suite aux travaux, comme le bail du local kiné de Montchavin, et prévoit un tarif pour les deux mois d'été pour les parkings.

Anthony FAVRE demande que ces tarifs soient étudiés, en amont, en commission finances avant d'être présentés pour validation en conseil communal pour ensuite pouvoir faire l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Ce point sera donc représenté lors d'un prochain conseil communal.

8. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus

Anthony FAVRE souhaite faire un point sur les différents projets en cours en plus du SEVEN, de la salle Marcel PIGNARD et de l'épicerie déjà abordés et lance un « tour de table ».

Didier ANXIONNAZ évoque notamment le projet de l'espace aquatique PARADISIO avec les études d'alimentation électriques en cours.

Isabelle GIROD GEDDA évoque les projets de l'ancienne patinoire des Coches et Roger POUSSIN le cheminement. Roland RICHERMOZ évoque les problèmes des noms de rues et des doublons à éliminer et indique que la « Montée des écoliers » se dénommera désormais « Montée du Coq ».

Patricia MARCHAND MAILLET fait part de la demande des personnes en charge du réseau d'arrosage des jardins de pouvoir disposer d'un endroit de stockage de divers petit matériel ; il leur sera proposé un ancien local poubelle dans la montée du lotissement après avoir vérifié auprès des services techniques que celui-ci ne leur est pas nécessaire. Décision à suivre donc.

Roger POUSSIN indique que le projet concernait l'ASSERTOUR est toujours en cours d'instruction.

Valérie FERRARI fait un point sur les travaux du stade de la Buffette et du chalet de chronométrage. Il est alors signalé un problème au niveau de la piste. Anthony FAVRE demande que des photos et un courrier soit adressé à la SAP sur ce point.

Patricia MARCHAND MAILLET indique également un problème qui lui a été signalé au niveau de la route des Bauches (piste) car le talus s'affaisse à un endroit entraînant la chute de cailloux. Antony FAVRE demande également que des photos et un courrier soit adressé à la SAP pour leur signaler le problème.

Maryse BUTHOD indique que la commune a pu bénéficier de 70% de subventions pour les travaux réalisés dans les chalets d'alpages de Bellecôte et du Carroley, ce qui est une très bonne chose.

Anthony FAVRE indique qu'il a pu obtenir pour le début d'été un rendez-vous avec la présidente de VVF France pour voir la faisabilité d'un agrandissement du VVF. Il rappelle sur ce point les négociations entamées déjà depuis 2012 avec eux.

Il indique également le démarrage des travaux du rond-point de l'entrée de Montchavin compte tenu des délais à tenir et des contraintes de planning engendrées notamment avec le Motor sportive Day.

9. Dossier fonciers (...)

Roger POUSSIN informe les élus de la réflexion en cours sur une révision simplifiée du PLU. Une première réunion s'est tenue en présence de M. BLAYS, urbaniste pour lui soumettre toutes les demandes de modifications faites. Les élus sont en attente de son retour et de son analyse.

10. Questions diverses

Sylvie EMPRIN et Isabelle GIROD GEDDA rappellent l'obligation qui sera effective à la rentrée de septembre 2019 de scolariser tous les enfants dès 3 ans et les problématiques rencontrées pour Montchavin.

Valérie FERRARI rappelle que le dimanche 21 juillet prochain aura lieu l'étape du tour qui regroupera 15 000 coureurs. A ce titre, elle est à la recherche de 13 bénévoles susceptibles de venir donner un coup de main pour assurer la sécurité pour les routes coupées sur le territoire de Bellentre.

Il lui est conseillé de se rapprocher du service communication de la mairie pour faire un appel aux bénévoles par des affiches, le site internet mairie ou panneaux d'affichage lumineux ainsi que par Facebook.

Elle informe également du passage du tour de France le samedi suivant. La circulation risque d'être fortement perturbée cette fin juillet sur notre territoire.

Anthony FAVRE informe les conseillers qu'il a été contraint de prendre un arrêté de fermeture de la piscine de la résidence des 3 Glaciers à Montchavin suite à des dysfonctionnements rapportés et un courrier en ce sens reçu de la part de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 20 mai 2019 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie déléguée de Bellentre.